

Fonds national d'activités sociales des entreprises artistiques et culturelles

FNAS INFOS

n° 53

mars 2015

Les nouvelles technologies vont sauver le
tourisme social.
T'ES ALLÉ OÙ?





Attention ! Nouveaux horaires !

Tous les détails au dos de votre journal.

Vous pouvez désormais déposer à toute heure
vos dossiers de prise en charge dans la boîte aux lettres
au 185 avenue de Choisy - 75013.

Le nouveau FNAS Mode d'emploi

remis à jour est disponible
en téléchargement sur notre site
www.fnas.net
ou sur simple demande par courrier ou courriel
contact@fnas.net

Nous avons besoin de vos courriels

Pour améliorer et simplifier notre communication avec vous,
nous souhaitons utiliser le plus possible le courriel.

Merci de nous envoyer ou nous confirmer votre adresse à
courriels@fnas.net

Indiquez nous si vous nous autorisez à :

- vous écrire uniquement au sujet d'un dossier en cours.
- vous envoyer les informations sur les séjours organisés par le FNAS.
- vous faire part des informations et promotions que nos partenaires nous envoient.

Sans précision de votre part, nous considérons que nous pouvons vous écrire pour
les trois types d'informations.

Solutions des mots croisés de la page 10

Horizontalement : 1- Caricature. 2- Acétate. EX. 3- Charb. Awax. 4- Héllium. ONO.
5- EMI. Filin. 6- Tisot. OIM (Mio). 7- One. Rennes. 8- Na. Maris. 9- Niloc (Collin). Skie.
10- Esau. Peine.

Verticalement : A- Cachetonne. B- Acheminais. C- Réalise. La. D- Itri. Mou. E- Cabu.
Trac. F- AT. MF. Er. G- Tea. Ionisé. H- Wollinski. I- Réanime. In. J- Exxon. Siée.

Sommaire

Édito3

Réponses :4
« Qu'est-ce que le FNAS ? »

Le mot du Délégué général5
Le FNAS 2.0 est là !
La prochaine Assemblée générale

Carnet de voyage :6
Séjours de printemps :
Les splendeurs de l'Arménie - La Sicile
Séjours parisiens
Séjours de printemps 2016 :
Le Vietnam... - La Crète

Journées d'étude :8
Retour sur la journée d'étude d'hiver
accompagnée d'une petite carte postale
Journées d'étude d'été

Mots croisés :10

Écrire au FNAS :10

Grilles de prise en charge11

Renseignements pratiques12

Les derniers numéros
de FNAS INFOS
peuvent être consultés
sur le site
www.fnas.net



N° 53 - mars 2015

Édité par le FNAS - 185 avenue de Choisy - 75013 PARIS
Téléphone : 01 44 24 72 72 - Télécopie : 01 44 24 72 73

Directeur de la publication : Patrick Harivel

Ont participé à la rédaction de ce numéro : Patrick Harivel,
Éva Loyer, Frank Gétreau, Pierre Andrac, Magali Poisson,
Henri Uzureau
Ont participé à la réalisation : l'équipe du FNAS

Credits photos : Touristra-vacances, DR, Vacances Bleues,
Pierre Andrac, Michel Hasson, Frank Gétreau

Création, conception : Joëlle Brover
Impression : STIPA
Dépôt légal : ISSN 0335 - 2374

En publiant ce dessin de Tignous en couverture, le FNAS affiche son soutien à la liberté d'expression ainsi qu'à sa famille.

Et demain ?

Depuis le début de l'année, nous vivons dans un tourbillon qui nous entraîne vers un avenir peu rassurant. Il nous est impossible de ne pas nous souvenir de ce mois de janvier.

Le droit d'expression laïque a été attaqué tout comme le droit à la tolérance, à la création, à l'émancipation.

À travers nos activités sociales, nous défendons ces valeurs.

Ce crayon brandi le 11 janvier pourra-t-il sauver la liberté d'expression qui est un droit universel ? Il est au-dessus de toute barbarie, certes, mais il peut aussi faire mal. Lorsque le financier s'en empare, il devient redoutable pour beaucoup d'entre nous.

Une étude de l'Association des petites villes de France (APVF) sur un panel de 200 villes, révèle que 95 % des maires des communes entre 3 000 et 20 000 habitants envisagent des coupes budgétaires dans le domaine de la culture. Il s'agit principalement d'organisation de manifestations culturelles, de création et de gestion de salles de spectacles, et des subventions versées aux associations culturelles.

Nous reconnaissons que le contexte économique actuel et le « serrage de ceinture » que l'État impose aux collectivités ne sont guère favorables à la culture. C'est souvent, malheureusement, la première cible des restrictions budgétaires.

Ces décisions politiques qui frappent la culture sont dramatiques au moment où chacun reconnaît son importance dans l'apport économique et surtout dans ce qu'elle participe au lien social.

Emilie Jersol, médiatrice culturelle au Boulon, a mis en ligne en janvier sa *cartocrise* hébergée par la plateforme libre OpenStreetMap. Elle espère provoquer « une prise de conscience collective et une remise en question des politiques sur la place de la culture dans la société, qui n'est pas qu'un espace de loisir, mais aussi de réflexion ».

La carte comptait 48 points le 23 janvier, 123 le 10 février. « Malheureusement, elle est toujours en construction... ».

Nous, les serviteurs de la culture, ne serions-nous que de simples salariés exécutant avec application des tâches ordinaires sans regard sur le sens et le but de notre activité ?

La raison d'être du FNAS est celle d'œuvrer pour l'action sociale.

Les délégués-ées élus-es dans nos maisons sont à votre écoute. Allez à leur rencontre, participez aux activités proposées et soyez vous-même acteur par vos idées, votre engagement et votre présence !

Nous devons vanter nos activités sociales quand elles sont solidaires et viennent en aide à ceux qui en ont le plus besoin. Nous devons les critiquer quand elles ne profitent pas au plus grand nombre et nous devons les discréditer quand elles ne jouent pas leur rôle.

Sachez que les activités sociales proposées par le FNAS sont toujours pour vous !

De nombreux rendez-vous en 2015, des dizaines d'occasions de se retrouver, se divertir, se cultiver, s'entraider, tous ensemble, partout avec votre FNAS.

« Qu'est-ce-que ce truc ? Le FNAS ? C'est quoi le FNAS ? »

Un certain nombre d'entre vous se pose cette question en recevant ce journal. Certains connaissent la réponse, d'autres croient la connaître et d'autres encore aimeraient savoir. Certains ont vu cet acronyme sur leur bulletin de salaire, d'autres pas. Il nous a semblé important pour tous de mettre dans notre journal, FNAS INFOS, cette mise au point sur ce qu'est réellement le FNAS.

« Le FNAS est un organisme créé par la volonté conjuguée des organisations d'employeurs et de salariés, pour permettre la gestion mutualisée d'activités sociales au profit des salariés des entreprises contribuant à son financement. »



Oui d'accord !! Mais qu'est-ce que ça veut dire concrètement ?

Les comités d'entreprise, ont été inventés après guerre pour permettre à tous de profiter de leurs tous nouveaux congés payés pour partir en vacances.

Près de trente ans plus tard, lors de la négociation de la convention collective, les employeurs et les salariés du spectacle vivant subventionné s'entendent pour que tous les salariés puissent bénéficier d'un équivalent, même et surtout, lorsqu'ils sont trop peu nombreux pour bénéficier d'un comité d'entreprise.

C'est la création du FNAS en 1973 par le SYNDEAC et la Fédération nationale des syndicats du spectacle CGT.

Le FNAS est donc créé pour vous aider à partir en vacances, à financer ces vacances et aussi vos activités de loisirs. La convention collective crée en même temps un organisme chargé de financer et mutualiser les fonds dédiés à la formation professionnelle, l'AFDAS.

À chacun sa mission, le FNAS n'a donc pas vocation à financer des activités de formation.

Forcément il a été nécessaire d'amener quelques règles, et, malgré ces règles que tous nous trouvons toujours un peu trop nombreuses, le FNAS aide chaque année un grand nombre d'entre vous à prendre des vacances dans le lieu de son choix.

Non, vous n'êtes pas obligés de partir en voyage organisé avec vos collègues de travail pour

bénéficier du FNAS.

Dans FNAS INFOS, nous présentons essentiellement les séjours particuliers, les séjours de saison que nous vous proposons, ceux que vous ne retrouverez pas à d'autres moments. Cela occulte souvent le fait qu'en dehors de ces destinations et modes de vacances spécifiques, tous les séjours que vous proposent les professionnels français du tourisme, social ou marchand, ouvrent droit à prise en charge.

Le FNAS, avec de nombreux autres comités d'entreprise, a investi dans des villages de vacances afin de participer activement au maintien d'un tourisme social.

Les lieux de séjours sont nombreux, du secteur social ou non, répartis sur tout le territoire. Vous êtes entièrement libre de choisir celui qui vous convient, à condition que votre séjour soit organisé par un professionnel du tourisme immatriculé en France.

Cela exclut effectivement les locations entre particuliers et autres échanges d'habitations. L'autre exclusion est basée sur la définition du séjour, un séjour implique qu'il y ait un hébergement. Nous n'intervenons pas sur un voyage sans hébergement donnant droit à prise en charge.

Mais malgré ces limites, ce sont chaque année plusieurs milliers de personnes qui bénéficient de l'aide du FNAS pour partir en vacances, faire du sport, aller au cinéma, au spectacle, au musée, et nous faisons tout pour vous compter bientôt parmi eux.

Le mot du Délégué général

L'an dernier je vous annonçais son arrivée, il est là, le FNAS 2.0.

■ Nous en sommes à la version bêta 3. Elle n'est pas encore définitive, encore quelques bogues, mais nous avançons.

En 2014, j'ai lancé de nombreux chantiers, restructuration de l'équipe professionnelle, amélioration de nos outils informatiques, améliorations de nos moyens de communications et j'ai, en plus, avec les élus (terme générique qui embrasse les élues) du FNAS, travaillé dur sur le remaniement de certaines règles de prise en charge, travail qui avait heureusement été démarré avant mon arrivée.

Je vais cette année me consacrer entièrement à la finalisation des chantiers en cours.

Après de longs mois de discussions et de préparation, l'amélioration de nos outils informatiques commence à se voir vraiment, au moins de l'intérieur du FNAS. Il est important que l'équipe professionnelle, composée de seulement 25 à 28 personnes dont 20 à temps plein, puisse disposer d'outils optimisés pour pouvoir encore mieux et plus rapidement traiter vos quelque cent mille demandes annuelles.

Dès ce printemps, nous améliorons la réponse téléphonique. Pour tout ce qui concerne les questions les plus fréquentes, telles que : « *Mes droits sont-ils ouverts ? Ma demande est-elle arrivée ? Où en est-elle ? J'ai changé d'adresse. Nous sommes deux dans le même foyer à recevoir FNAS INFOS alors qu'un seul serait suffisant... Je ne souhaite pas recevoir de propositions de séjours par courriel... etc.* »

Nous vous répondons désormais en continu de 10 heures à 17 heures quatre jours par semaine et le jeudi de 13 heures à 17 heures. Une équipe de trois personnes, se charge dorénavant de vous répondre. Ces mêmes personnes répondent aussi à vos courriels.

Du côté des entreprises, nous avons travaillé avec AUDIENS pour améliorer les outils de déclaration pour que vos temps de travail nous soient transmis sans erreurs et le plus rapidement possible compte tenu du rythme trimestriel issu de notre convention collective.

Dans le même temps, de nouveaux partenariats avec des professionnels du voyage nous permettent de vous proposer plus de séjours à tarifs préférentiels.

Nous allons donc continuer à avancer, pour toujours mieux répondre à vos attentes dans le respect de la volonté affirmée par les créateurs des comités d'entreprises, au sortir de la seconde guerre mondiale, des vacances pour tous.

Pierre ANDRAC



Cette année, l'Assemblée générale du FNAS se tiendra le 22 juin

■ À ce jour, le lieu n'est pas encore déterminé. Rappelons que cette année l'assemblée générale n'est pas électorale et de ce fait il n'y a pas de votes préalables. Sa composition est la même que celle de 2014 pour les représentants des entreprises de moins de dix salariés et les salariés intermittents.

Les CEC et CE avec lesquels nous avons passé un accord, recevront prochainement le formulaire de désignation de leur représentant à l'assemblée générale.

N'oubliez pas pour tous les membres élus l'an dernier et les représentants des CEC et CE de prévoir votre journée et de nous confirmer votre présence ou votre pouvoir.

Si elle n'est pas électorale, c'est à dire sans élection du Conseil de gestion, il y aura malgré tout quelques points à l'ordre du jour sur lesquels vous aurez à vous prononcer.

Retournez-nous les documents par courrier, coursier, courriel, télécopie, téléportation, porteur spécial, pigeon voyageur, hirondelle d'Europe ou d'Afrique ou tout autre moyen de votre choix à l'exception toutefois de la transmission de pensée dont il a été prouvé par le passé que nous ne savons pas la traiter... Nous aimons bien savoir, à l'avance, qui sera présent pour pouvoir mieux vous accueillir.

Carnet de voyage

Séjours

Printemps

■ Splendeurs de l'Arménie

Du 16 au 23 avril ou du 30 avril au 7 mai 2015

● À ceux qui veulent de la découverte et des vacances actives, nous avons choisi de proposer ce séjour.

Dépêchez-vous, il ne reste que quelques places.

Nous rayonnerons autour d'Erevan, le programme qui vous est proposé est dense, mais nous vous ménageons des moments libres, ainsi qu'une rencontre avec des professionnels du spectacle.

Une grille spéciale de prise en charge est mise en place pour ce séjour.

Tous les renseignements sur www.fnas.net
ou sur demande à sejours@fnas.net



■ La Sicile

Du 17 au 24 avril ou du 1^{er} au 8 mai 2015

● Pour ceux qui préfèrent les flots bleus et le repos tout en se dépaysant, un séjour dans un village de vacances en Sicile vous tend les bras.

Il reste seulement quelques places pour la deuxième semaine.

Tous les renseignements sur www.fnas.net
ou sur demande à sejours@fnas.net



■ Séjours parisiens

● Vous êtes nombreux à vouloir profiter de la richesse culturelle proposée par notre capitale.



■ La Résidence Jean-Baptiste Clément

Le FNAS a décidé l'an dernier de participer à une nouvelle aventure en investissant avec nos partenaires de l'ANCAV-TT dans une résidence de tourisme social aux portes de Paris, à Saint-Ouen, à cinq minutes de la station de métro Mairie de St-Ouen.

Ce lieu est sorti de terre. Dès l'été prochain nous vous proposerons des séjours dans cette résidence hôtelière neuve, proposant des chambres de deux à quatre personnes avec ou sans kitchenette, éventuellement communicantes pour les familles. Une grande salle avec terrasse couverte vous permettra de prendre petits déjeuners et/ou repas sur place. Nous bénéficierons de tarifs spéciaux en tant que copropriétaires, et vous les communiquerons au plus tôt sur notre site. Ce lieu fera l'objet de prise en charge en grille 1.

Contactez-nous pour avoir les informations pratiques.

■ La Villa Modigliani à Montparnasse et l'hôtel Provinces Opéra Grands Boulevards

Le FNAS vous propose aussi depuis l'année dernière, deux hôtels à Paris gérés par un de nos partenaires du tourisme social, Vacances Bleues. Situés au cœur de Paris, ils vous sont accessibles à un tarif étudié et vous bénéficierez d'une prise en charge en grille 1.

Automne

■ Rome

Week-end de la Toussaint 2015



● Pour l'automne prochain, nous vous proposerons pour la Toussaint un long week-end à Rome. L'an dernier nous avons finalement choisi Riga car c'était aussi la capitale européenne de la culture, il était normal que la seconde capitale en lice vous soit proposée cette année.

2016

■ Séjours de printemps

● À l'heure où nous écrivons, les détails et le prix du séjour exceptionnel que nous vous proposons pour les vacances de printemps 2016 ne nous sont toujours pas connus. Ce séjour au Vietnam, avec notre partenaire Touristra Vacances, reste d'actualité. Comme cela a été fait dans le passé, en dehors d'un tarif que nous rendrons le plus bas possible nous mettrons en place un paiement échelonné pour permettre au plus grand nombre de profiter de ces séjours.



● En parallèle, nous vous proposerons aussi une destination moins onéreuse, plus proche, durant seulement une semaine en Crète, sur un ou deux lieux d'hébergements avec une voiture pour vos visites. Regroupez-vous !

Si vous souhaitez vous inscrire ou recevoir les informations sur ces séjours au plus tôt envoyez nous un courriel à l'adresse printemps2016@fnas.net.

HIVER

■ PARIS - 2 février

Journées d'étude

Carte postale

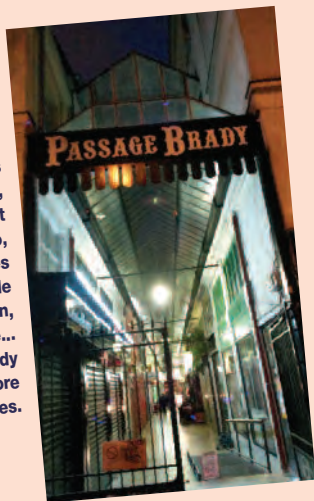
À la recherche des théâtres perdus

En prologue à la journée d'étude d'hiver, le dimanche à la tombée du jour, un petit groupe d'une vingtaine de marcheurs curieux, couverts d'écharpes, gants et couvre-chefs variés, a cheminé, en bravant le froid sibérien, pour aller à la recherche des théâtres perdus...

Emmenés par notre guide, Dominique Delord, chercheuse sur l'histoire du spectacle, conférencière-chanteuse, équipée d'une sono portative lui permettant de donner à entendre quelques enregistrements de musiques ou chansons d'époque quand elle ne les interprétait pas elle-même avec piquant pour réchauffer les cœurs de nos corps quasi congelés, nous avons voyagé dans le temps (de 1850 à 1950) comme dans l'espace (à travers le 10^e arrondissement, centre du monde du spectacle parisien de ce siècle).

Déambulant de station en arrêt comme dans un labyrinthe mi-réel, mi-fantomatique, la présentation historique, illustrée d'anecdotes significatives et croustillantes ainsi que de gravures et photos

À deux pas
du Comédia,
anciennement
l'Eldorado,
des Théâtres
de la Renaissance et de
la Porte Saint-Martin,
au passage...
le Passage Brady
qui abrite encore
un loueur de costumes.



Place Strauss, début et fin de notre périple devant l'Ambigu disparu, dont notre guide nous montre une image de la façade.

anciennes tirées de la musette magique de notre hôte, finit par nous transporter en imagination dans l'univers des vaudevilles, drames, revues, acteurs, chansonniers, mimes, danseurs et musiciens des théâtres, cafés-concerts, cabarets et autres lieux de spectacle (disparus ou toujours vivants) comme par exemple les Théâtres de la Porte St-Martin et de la Renaissance, l'Eldorado, la Scala, le Concert Mayol, etc.

Au fil de cette promenade historique et ludique, la (re)découverte à la fois des artistes, de leur répertoire, des conditions d'exercice de leur art, mais aussi de leur public, nous a immergés durant deux heures dans l'une des traditions dont nous sommes issus tant sur le plan artistique que sur celui de nos luttes professionnelles et sociales.

Tels les enfants de Hamelin suivant le joueur de flûte du conte, nous avons suivi émerveillés ce fil d'Ariane pour finalement ressortir du dédale des rues, puis repartir un peu nostalgiques et enrichis par cette quête... vers une choucroute reconstituante ! Une expérience à renouveler pour d'autres à une saison plus clémente.

Frank Gétreau

La Journée d'étude d'hiver s'est tenue à Paris le 2 février dernier. Nous étions plus de cinquante à venir décrypter le bulletin de salaire et le CICE.

Gérard Filoche nous a longuement décrit ce que voulait dire cotisations sociales et non pas « charges sociales » comme trop de monde les appelle et nous a dit comment le travail salarié était devenu pour certains la cause de tous les maux économiques de notre pays alors qu'en fait il en est la force vive.

■ AVIGNON - du 20 au 23 juillet

Matinée trop peu technique pour certains ; elle a malgré tout permis de rappeler la raison d'être de tous les chiffres alignés sur nos bulletins de salaires : compléter notre salaire net par une très large protection sociale, financée par la mise en commun d'une partie non négligeable du « coût » de notre travail.

L'après-midi, Fabrice Pruvost, nous a expliqué d'où vient le CICE, comment il fonctionne et les pistes, trop rares, pour les représentants du personnel de peser pour en faire profiter les salariés. Après-midi très technique, trop pour certains, mais qui a permis de mettre en évidence comment les salariés, créateurs de la richesse de l'entreprise, peuvent être exclus toujours plus

Parmi d'autres, un petit mot d'une participante à cette journée

« Première expérience en tant que déléguée du personnel, et première venue aux journées d'étude proposées par le FNAS.

Je repars enchantée de cette journée riche en informations sur des sujets assez compliqués et parfois quasi inconnus dans leurs détails si importants pour nous, salariés et délégués.

Riche aussi en rencontres avec les intervenants qui savent apporter des éclairages plus que nécessaires à nos situations diverses et variées.

Rencontres aussi très importantes avec les différentes structures et personnes présentes et un repas très convivial le midi pour continuer à échanger.

Merci beaucoup pour ces moments et toute la richesse des informations. »

Magali Poisson

Cette année est celle où nous assistons à des bouleversements

La date des journées d'étude, du lundi 20 au jeudi 23 juillet, ne nous permet pas d'avoir accès aux locaux de l'université d'Avignon. De plus, les hôteliers rendent de plus en plus difficile l'accès à un nombre suffisant de chambres dans Avignon. Nous ne souhaitons pas que la situation de l'an dernier se reproduise : certains logés hors d'Avignon et d'autres intra-muros. Nous avons donc décidé de chercher un lieu qui, tout en nous permettant de profiter du Festival en soirée, nous permette d'être logés au même endroit, à proximité immédiate de la salle où nos travaux se tiendront. **C'est pourquoi cette année, les Journées d'étude d'été se dérouleront au Moulin de Vernègues, à environ une demi-heure de la Cité des Papes, que vous pourrez rejoindre tout de même en soirée.** Nous serons donc tous logés sur le lieu même de nos travaux et nous déjeunerons sur place. Ne vous inquiétez pas, à votre arrivée, un véhicule vous attendra à la gare SNCF pour vous amener sur le site. Des navettes seront disponibles pour les soirées festives.



Le programme de ces journées sera :

Après les droits sociaux, les plans sociaux ?

En effet, les annonces, la situation économique de notre secteur face à la baisse probable pour ne pas dire programmée des soutiens publics au spectacle vivant, laissent augurer des lendemains pour le moins moroses.

Les annonces des employeurs devant la ministre de la Culture, lors du dernier CNPS (Conseil national des professions du spectacle), ne font qu'entériner ce qui œuvre déjà au désossement des structures culturelles, voire de la volonté publique en matière de création artistique et de démocratisation culturelle.

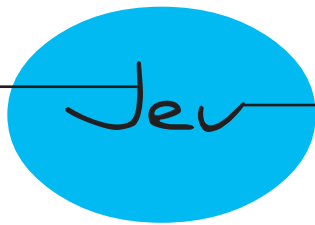
Après le trop d'intermittents, c'est le trop de permanents. Fusions, changements de statut, chômage technique, mutations, externalisations, réductions d'effectifs...

Le salariat « coûte », les salariés trinquent ! Intermittents ou permanents, tous ceux qui ne sont pas en CDD d'usage et qui sont de plus en plus précarisés par des contrats courts et à temps partiel, tous payent le prix du désengagement de la puissance publique.

Face à ce constat, nous posons les questions :

- **Quels moyens pour les élus, quels recours pour contrer des plans qui n'ont rien de sociaux ?**
- **Obligations légales de l'employeur, de l'interpellation de l'Inspection du travail aux prud'hommes...**

À travers ces thèmes, ces journées d'étude seront l'occasion de dialoguer ensemble pour défendre nos missions, nos métiers et nos moyens d'existence.



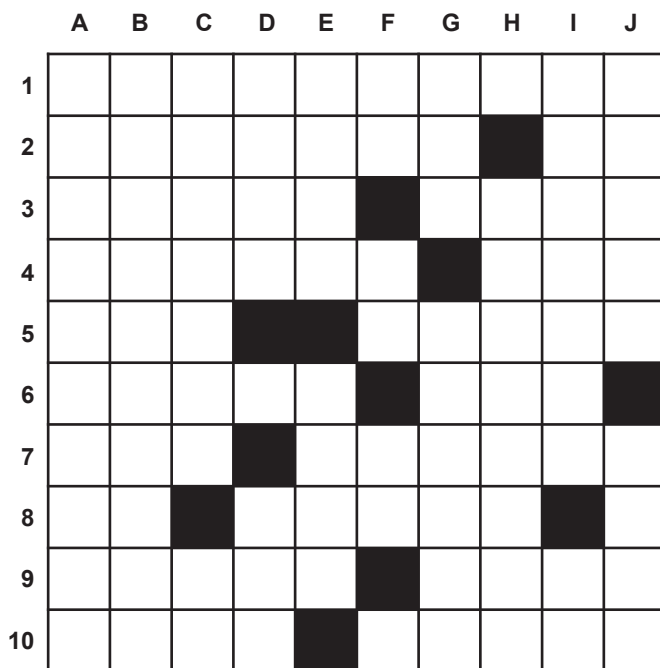
Écrire au FNAS



Les mots croisés

■ par Monsieur Henri

Solutions en page 2



Horizontalement :

1- Charlie continuera à vivre à travers elle. 2- Sel ou vinaigre ? Séparé-e ou divorcé-e. 3- A eu beaucoup plus de soutien après sa mort que de son vivant. Radar volant. 4- Rare, noble et inerte. Direction cardinale. 5- Ancienne grosse boîte de disques. Câble. 6- La Voix du Général. Possessif italien, de droite à gauche. 7- The first. Ville en Trans ! 8- Interjection de gamin. Oncle Bernard (on le pleure lui aussi). 9- Poisson en tête à queue ! Glisse. 10- Célèbre pour son plat de lentilles. Depuis le 7 janvier 2015, elle nous submerge.

Verticalement :

A- Prend beaucoup de cachets. B- Transportais. C- Met en scène. Bonne note. D- Ville du Latium. Pas dur. E- Quand on pense qu'il a été assassiné par des... beaufs ! Faut l'avoir, disent les acteurs. F- Phonétiquement mécréant. Mezzo-forte. Fin d'infinitif. G- Il se boit dans une *cup*. Transformé. H- « Je ne veux pas mourir idiot », écrivait-il en 1968 ; il a malheureusement été assassiné en 2015 par... des idiots. I- Requinque. Dans le vent. J- Multinationale polluante. Du verbe seoir.

■ Vous êtes un ouvrant droit, si votre courriel concerne :

● une demande d'ordre général : contact@fnas.net

● une demande ou un document concernant vos droits, une modification de vos coordonnées : contactsalaries@fnas.net

● une demande ou l'envoi d'un document complémentaire à propos d'un séjour : sejours@fnas.net

● des activités de loisirs : loisirs@fnas.net

● une commande de chèques : cheques@fnas.net

■ Vous représentez un CEC ou un CE, si votre courriel concerne :

● une commande de chèques : chequescec@fnas.net

● toute autre demande de contact : cec@fnas.net

■ Vous êtes un représentant du personnel et souhaitez des renseignements sur les « Arbres de Noël » et autres activités collectives : collectives@fnas.net

■ Vous êtes une entreprise contactentreprises@fnas.net

Grilles de prise en charge

Pour une période de 12 mois, année civile, le montant des prises en charge du FNAS est limité :

- par le plafond annuel de la grille de prise en charge selon le type d'activité,
- par le plafond annuel de la grille globale qui représente le montant maximum de prise en charge toutes activités confondues (sauf colonie de vacances).

GRILLE GLOBALE	
Quotient familial	Plafond annuel maximum par personne
Moins de 350 €	900 euros
350 à 450 €	850 euros
451 à 550 €	800 euros
551 à 650 €	700 euros
651 à 750 €	600 euros
751 à 850 €	500 euros
851 à 950 €	450 euros
951 à 1 100 €	400 euros
1 101 à 1 250 €	350 euros
Plus de 1 250 €	300 euros

GRILLE COLONIE		
Quotient	Taux	Plafond annuel
Moins de 350 €	70 %	550 euros
350 à 450 €	65 %	525 euros
451 à 550 €	60 %	500 euros
551 à 650 €	55 %	450 euros
651 à 750 €	50 %	400 euros
751 à 850 €	45 %	350 euros
851 à 950 €	40 %	300 euros
951 à 1 100 €	35 %	250 euros
1 101 à 1 250 €	30 %	200 euros
Plus de 1 250 €	25 %	175 euros

GRILLE SEJOURS						
Quotient	Grille séjours 1 séjours FNAS		Grille séjours 2 secteur associatif / tourisme social		Grille séjours 3 secteur marchand	
	Taux	Plafond annuel	Taux	Plafond annuel	Taux	Plafond annuel
Moins de 350 €	70 %	550 euros	60 %	500 euros	50 %	350 euros
350 à 450 €	65 %	525 euros	55 %	475 euros	45 %	325 euros
451 à 550 €	60 %	500 euros	50 %	450 euros	40 %	300 euros
551 à 650 €	55 %	450 euros	45 %	400 euros	35 %	250 euros
651 à 750 €	50 %	400 euros	40 %	350 euros	30 %	200 euros
751 à 850 €	45 %	350 euros	35 %	300 euros	25 %	150 euros
851 à 950 €	40 %	300 euros	30 %	250 euros	20 %	150 euros
951 à 1 100 €	35 %	250 euros	25 %	200 euros	15 %	100 euros
1 101 à 1 250 €	30 %	200 euros	20 %	150 euros	10 %	100 euros
Plus de 1 250 €	25 %	175 euros	15 %	125 euros	5 %	100 euros

Chèques Lire et chèques Disques

L'ensemble des prises en charge sur les chèques Lire et chèques Disques est limité à la moitié du plafond de la grille Loisirs. Vous pouvez par conséquent obtenir au maximum 31 chèques par personne quelle que soit la tranche de quotient familial. Les chèques Disques ne sont plus limités par le plafond URSSAF mais ils sont attribués aux seuls ouvrants droit.

GRILLE LOISIRS					
Quotient	Taux	Plafond annuel	dont chèques Lire et chèques Disque		
			1/2 plafond	Prix à l'unité	Prise en charge du FNAS déduite de votre plafond
Moins de 350 €	70 %	350 euros	175 euros	2.40 euros	5.60 euros
350 à 450 €	65 %	325 euros	163 euros	2.80 euros	5.20 euros
451 à 550 €	60 %	300 euros	150 euros	3.20 euros	4.80 euros
551 à 650 €	55 %	275 euros	138 euros	3.60 euros	4.40 euros
651 à 750 €	50 %	250 euros	125 euros	4.00 euros	4.00 euros
751 à 850 €	45 %	225 euros	113 euros	4.40 euros	3.60 euros
851 à 950 €	40 %	200 euros	100 euros	4.80 euros	3.20 euros
951 à 1 100 €	35 %	175 euros	88 euros	5.20 euros	2.80 euros
1 101 à 1 250 €	30 %	150 euros	75 euros	5.60 euros	2.40 euros
Plus de 1 250 €	25 %	125 euros	63 euros	6.00 euros	2.00 euros

Le FNAS vous accueille

- **Sur son site internet**
www.fnas.net

- **Dans ses bureaux**

185 avenue de Choisy
75013 PARIS
(métro Place d'Italie)

- **lundi et vendredi de 12 h à 17 h**
- **mercredi de 10 h à 14 h**

- **Au téléphone**
01 44 24 72 72

- **lundi, mardi, mercredi et vendredi**
de 10 h à 17 h
- **jeudi de 13 h à 17 h**

- **Vous pouvez joindre**
les personnes qui traitent
les dossiers de prises en charge
de 14 h à 17 h

- **Vous pouvez désormais**
déposer vos dossiers 24 h sur 24
dans la boîte aux lettres
du FNAS, avenue de Choisy.

Attention !

Votre numéro d'ouvrant droit
est indiqué sur le présent envoi,
au-dessus de votre nom. Notez-le.

Si vous êtes salarié intermittent
vous recevez ce numéro de FNAS
INFOS car vos droits sont ouverts au
moins jusqu'à sa date de parution.